

## **PROGRAMME DU PARTI DEMOCRATE CHRETIEN (PDC)**

### **DU DISTRICT DE SIERRE**

Le programme du PDC du district de Sierre a comme base et concrétise la Charte du PDC Suisse – Nos principes directeurs – ainsi que le programme du PDC Vr.

#### **1. Généralités**

Le district est formé de 15 communes et sa population s'élève à 44'457 habitant(e)s.

Le district comporte trois grandes entités : la plaine, la rive droite avec sa station de renommée internationale et une rive gauche dans un cadre typique et local.

La ville de Sierre, chef-lieu du district, s'est orientée comme centre estudiantin (HEVS, Ecole cantonale des beaux-arts, etc.). Le centre ville de Sierre devra faire des choix et se profiler davantage par rapport à l'attractivité du chef-lieu cantonal.

Le district est un grand pôle d'attraction industriel, avec à proximité un centre destiné aux nouvelles technologies. Les principales entreprises sont Alcan, Novelis (groupe Hindalco) et la Fédération Laitière Valaisanne (Valcrème et Vallait). C'est également une région touristique avec le Val d'Anniviers et la station de Crans-Montana.

Au niveau de la santé, l'hôpital de Sierre devra garder une place importante dans le Réseau Santé Valais.

Le district comprend également une région verte avec le bois de Finges.

#### **2. Transports / Voies de communication**

Des voies de communication performantes donnent les conditions-cadres pour le développement de tous les secteurs de l'économie, notamment le tourisme.

##### *Trafic aérien*

- Compléter l'offre touristique du district par l'aéroport régional (Sion)
- Soutenir l'aéroport militaire afin de préserver l'aéroport civil de Sion
- Etablir des liaisons aériennes régulières et saisonnières en priorité avec des compagnies charter ou à bas prix

- Examiner la possibilité d'étendre l'offre aux vols privés et touristiques durant les périodes de Fêtes

#### *Trafic ferroviaire*

- Développer les lignes de trains rapides avec l'Italie du Nord et la France
- Assurer les correspondances entre la ligne du Simplon à travers le Valais et la ligne du Lötschberg
- Préserver Sierre comme nœud de transport principal vers le Val d'Anniviers et vers le Haut-Plateau de Crans-Montana

#### *Trafic routier et autoroutier*

- Achever l'A9 pour renforcer l'accès depuis la Suisse alémanique et l'Italie du Nord
- Etudier de manière globale le transport routier dans et autour de la ville de Sierre afin de sortir le trafic de transit de l'agglomération sierroise
- Améliorer l'accès aux stations touristiques

### **3. Finances publiques et fiscalité**

Des finances publiques équilibrées permettent d'atteindre les objectifs économiques et sociaux du canton.

- Analyser la possibilité d'imposition à la source avec simplification de la déclaration d'impôt
- Simplifier les déclarations d'impôts pour les PME
- Discuter d'une harmonisation de l'imposition au forfait

### **4. Politique familiale et sociale<sup>1</sup>**

La famille est l'une des valeurs essentielles défendue par le PDC. Elle est d'une importance capitale pour la vie en commun. La famille est actuellement dans une période difficile (taux de fécondité : 1.27, divorce : 45 %, personnes seules : 33 %), alors que sa contribution économique est énorme (35 % du PIB, soit environ 150 milliards par an). Il y a lieu de proposer des solutions concrètes.

---

<sup>1</sup> Cf. la Contribution du PDCVR à la politique de la famille, Rapport de la Commission famille, octobre 2006.

- Favoriser le travail à temps partiel, le partage des postes de travail et la flexibilisation des horaires afin de faciliter le partage des tâches
- Faciliter le réengagement pour les personnes occupées durant une période aux tâches familiales en prenant en charge la remise à niveau professionnelle et en favorisant la validation des acquis d'expérience
- Créer un label famille pour les entreprises privées qui favorisent ces critères, entrant en considération dans les adjudications des marchés publics ou du point de vue d'allègements fiscaux
- Favoriser la création de structures d'accueil pour les enfants dans les grandes entités (hôpitaux, etc.), par exemple du point de vue fiscal
- Organiser la participation au financement des crèches en fonction du revenu
- Offrir des congés parentaux non-payés au-delà des normes légales
- Diminuer la charge fiscale des familles en fonction du taux d'occupation professionnelle et du nombre d'enfants
- Octroyer des allocations supplémentaires aux familles où les deux parents travaillent afin d'augmenter la présence auprès de la famille
- S'opposer à l'adoption par des couples homosexuels

## 5. Enseignement et formation

Nous devons maintenir un système de formation en tenant compte des particularités de chaque élève et permettre la prise en charge des élèves en difficulté.

- Unifier le mode de scolarisation au cycle d'orientation entre le Haut et le Bas-Valais (faire un choix entre le mode séparatif et coopératif)<sup>2</sup>
- Défendre les langues nationales, vecteurs de l'unité confédérale et cantonale, comme deuxième langue enseignée<sup>3</sup>
- Introduire l'annualisation des heures de travail des enseignant(e)s
- Unifier le statut des enseignant(e)s (un seul statut par degré scolaire) afin d'améliorer leur mobilité<sup>4</sup>
- Promouvoir un accompagnement pour les jeunes en difficulté durant toutes les étapes de leur formation
- Améliorer la collaboration entre les différents degrés scolaires, notamment quant aux exigences qualitatives et au dépistage des élèves en difficulté
- Trouver des solutions pour les jeunes n'ayant pas les capacités suffisantes pour obtenir un diplôme de formation professionnelle initiale (attestation ou certificat fédéraux) et favoriser des collaborations avec les entreprises locales susceptibles d'employer les jeunes en difficulté

---

<sup>2</sup> Le Haut-Valais applique le système coopératif (distinction selon les élèves) alors que le Valais romand applique le système séparatif (distinction des classes selon les niveaux). Cette dualité n'est pas favorable pour la mobilité et pour les élèves qui souhaitent fréquenter l'école dans le Haut-Valais ou le Valais romand. Des problèmes importants de coordination se posent. Il y a lieu d'unifier le système afin de faciliter les échanges, ce qui est essentiel pour un canton bilingue.

<sup>3</sup> L'allemand et le français, consacrées langues nationales (art. 4 de la Constitution fédérale et art. 12 de la Constitution cantonale), doivent primer l'anglais. Ce point est essentiel pour la cohésion du canton et de la Confédération.

<sup>4</sup> Un seul statut est essentiel pour les différentes écoles : collège, HES, etc.

- Harmoniser le financement des formations de degré tertiaire (universitaires et formations professionnelles supérieures)
- Reconnaître pour les jeunes en difficulté une troisième langue connue en lieu et place de la troisième langue imposée<sup>5</sup>
- Favoriser l'introduction de l'horaire continu pour les établissements ayant un grand nombre d'élèves habitant à l'extérieur (collège, vallées latérales...)
- Favoriser l'apprentissage en formation duale (entreprise/école) par rapport aux écoles à plein temps
- Favoriser les entreprises formatrices lors d'adjudications
- Maintenir le système d'évaluation par les notes

## 6. Intégration

Nous devons maintenir la tradition d'accueil en favorisant l'intégration par des mesures sociales d'incitation, notamment l'apprentissage des deux langues cantonales.

- Reconnaître la langue maternelle des étrangers en tant que troisième langue
- Utiliser le temps à disposition pour favoriser l'intégration (approfondissement des langues nationales et cours civiques)<sup>6</sup>
- Appliquer strictement les règles valables pour les Suisses aux étrangers (congés, dispenses, obligation de cours, protection de la femme, etc.)

## 7. Sécurité

La sécurité des personnes et des biens est une composante importante de notre qualité de vie. La sécurité en ville s'acquiert par l'éducation de chacun et le respect de l'autre. Nous devons donc veiller à favoriser une police de proximité opérant des contrôles sérieux dans les lieux pouvant présenter des dangers d'agitation et dans les gares.

Plus largement, une attention particulière doit être apportée à la sécurité face aux dommages naturels et les actions entreprises dans notre district doivent être coordonnées au niveau cantonal également.

La sécurité est un garant de notre économie et de notre tourisme.

- Durcir les peines liées à la violence et aux incivilités
- Maintenir la sanction pénale et la mesure administrative comme réponse aux crimes et délits graves<sup>7</sup>
- Ne pas remettre en question la nationalité qui a été octroyée

---

<sup>5</sup> Par exemple, un(e) élève qui connaît l'espagnol est dispensé(e) d'apprendre la troisième langue imposée (anglais) et peut approfondir l'une ou l'autre des deux langues officielles du canton, soit le français ou l'allemand.

<sup>6</sup> Cf. également les propositions sous "Enseignement et formation".

<sup>7</sup> La sanction pénale et la mesure administrative ne sont pas une "double peine", mais une réponse adaptée au comportement : sanction et remise en question de l'autorisation de résider en Suisse en cas de violations graves et systématiques des règles fondamentales de notre société.

- Limiter la violence dans le domaine audio-visuel, les médias et les jeux
- Développer la civilité et le respect dans les écoles, augmenter le pouvoir disciplinaire des directions d'établissements, sanctionner l'absentéisme, le racket, augmenter la présence accrue de la police à titre préventif
- Maintenir la législation actuelle sur les stupéfiants, en particulier l'interdiction de consommer du cannabis
- Donner à la police les moyens d'agir dans les lieux à risques afin de pouvoir assurer sa mission N° 1 : assurer le maintien de l'ordre
- Augmenter la collaboration de la police cantonale et des polices municipales, et envisager la possibilité de créer un seul corps de police pour le canton et les communes
- Mieux garantir la protection des accusés et le secret de l'instruction avant le jugement
- Protéger les étrangers ayant subi des sévices (prostitution forcée, mariage forcé, etc.) et dénoncer les infractions et/ou de leurs auteurs

## **8. Santé**

Nous devons consolider la réforme engagée auprès des établissements de soins de notre canton et de notre district en vérifiant leur coopération sur des objectifs négociés et évalués quant à leur pertinence financière et leur impact sur la qualité des soins.

- Préserver l'hôpital de Sierre-Loèche et le Centre valaisan de pneumologie, qui doivent continuer à jouer un rôle déterminant dans la qualité des soins accordés à nos habitants
- Préserver l'hôpital de Sierre-Loèche en tant que seul hôpital susceptible de rester opérationnel en cas de catastrophe liée aux forces hydrauliques
- Combattre par la prévention la consommation de tabac, d'alcool et de substances engendrant la dépendance, notamment auprès des jeunes

## **9. Economie / PME / Industrie / Commerce / Emploi**

Les PME sont la base de notre tissu économique régional en termes d'emplois. Il faut prendre les mesures suivantes destinées à maintenir cet élément essentiel.

Soutenir efficacement les PME permettra d'une part de garantir un nombre de places de travail important dans notre district et d'autre part de proposer des emplois à nos apprentis.

- Dynamiser et diversifier le tissu économique de notre district tout en privilégiant une activité industrielle, technologique et estudiantine en plaine, et une activité touristique et artisanale dans nos vallées
- Apporter une attention particulière à la création d'emplois durables et à valeur ajoutée pour notre jeunesse
- Inciter les PME à engager des apprentis en échange de réductions fiscales
- Promouvoir et renforcer l'esprit d'entreprise et la promotion économique

- Donner des moyens à la Banque cantonale du Valais de rester un acteur important de l'économie
- Intervenir de manière subsidiaire pour assurer le maintien d'un tissu économique performant

## **10. Tourisme**

Le tourisme représente 25 % du PIB valaisan et fournit plus du quart des emplois du canton. La population indigène doit pouvoir bénéficier pleinement des apports de cette branche économique. Il faut continuellement proposer des solutions visant à en augmenter la valeur ajoutée.

- Promouvoir des structures d'hébergement générant une forte valeur ajoutée pour l'économie touristique en général, notamment l'hôtellerie et les chalets/ appartements de vacances loués
- Attribuer en priorité les contingents LFAIE pour la régularisation des dossiers en attente
- Soutenir la restructuration des régions touristiques et sociétés de développement
- Promouvoir des emplois du secteur touristique et renforcer les contrôles du respect des bases légales (lutte contre les abus et le travail au noir)
- Favoriser les projets touristiques conformes au développement durable, basés sur l'équilibre des trois piliers que sont la nature, le social et l'économie
- Favoriser les stations sans voitures dans la mesure du possible et les zones piétonnes
- Promouvoir un enseignement touristique et hôtelier de qualité, ainsi que l'engagement de personnel qualifié
- Favoriser la qualité de l'espace bâti
- Créer des zones d'aménagement du territoire d'intérêt général et affectées à l'hôtellerie/tourisme

## **11. Agriculture et viticulture**

Nous devons promouvoir une agriculture de marché productive, durable, respectueuse de l'environnement et contribuant à assurer un entretien équilibré du paysage.

- Promouvoir une politique efficace de valorisation de nos produits
- Soutenir la reconnaissance de la qualité et la traçabilité des produits et des AOC
- Favoriser l'adaptation et la rationalisation des cultures par des crédits d'investissement publics facilités et aux conditions préférentielles
- Maintenir les paiements directs à la surface, également pour les petites exploitations
- Améliorer la transparence des prix au sein de la filière et répercuter les efforts faits par l'agriculture sur le consommateur

## **12. Aménagement du territoire**

Une politique d'aménagement du territoire permet un développement équilibré et durable du pays.

- Tenir compte des zones de dangers dans le choix de l'emplacement des infrastructures (hôpitaux, écoles, police...)
- Créer de zones piétonnes ou à trafic modéré
- Promouvoir la création de zones centres à vocation touristique (ouverture tardive des magasins, limites de bruit comme dans les zones industrielles, ouverture libre des restaurants et bars)
- Créer des zones d'intérêts publics avec orientation hôtellerie
- Revoir le réseau routier en ville de Sierre, sortir le trafic de transit des zones d'habitation

## **13. Environnement, catastrophe, énergie**

Nous devons mettre en valeur et protéger nos richesses naturelles et nos sites en harmonie avec les besoins des habitants et des hôtes.

Il faut prendre en compte, dans toutes les activités économiques, l'environnement et la sécurité de la population.

- Lier la correction du Rhône à une étude de faisabilité de centrales au fil de l'eau
- Développer une politique de l'énergie garantissant une valorisation à long terme de la production hydroélectrique valaisanne
- Définir des zones propices à l'implantation d'éoliennes
- Dresser une liste des bâtiments ne répondant pas aux normes sismiques, prévoir l'assainissement de ceux présentant un risque pour un grand nombre de personnes et des exercices d'évacuation pour les autres
- Prévoir un numéro d'alarme unique pour tous les intervenants en cas de catastrophe(s)
- Taxer les véhicules (impôts) et les installations de chauffage (ramoneur) en fonction de leur classe énergétique
- Prévoir des allègements fiscaux cantonaux pour les énergies renouvelables

## **14. Institutions**

Nous devons examiner en permanence l'efficacité des institutions étatiques et se préparer à relever de nouveaux défis.

- Dynamiser les politiques régionales en soutenant les projets d'agglomération et en redéfinissant le statut des régions
- Rechercher des solutions améliorant l'appareil judiciaire, notamment pénal
- Adapter les structures de la justice aux légitimes attentes des justiciables
- Favoriser les fusions des communes et la collaboration administrative entre les communes
- Etendre le domaine d'application des instances de conciliation dans les cas bénins en droit pénal et en droit civil
- Augmenter de cinq à sept le nombre de conseillers d'Etat
- Optimiser l'organisation en cas de catastrophe

## **15. Culture et sport**

Nous devons définir une politique culturelle cantonale et créer des conditions-cadre favorisant la promotion du sport et de l'art. Ces activités sont essentielles, permettant de favoriser les contacts humains et de développer le corps et l'esprit.

- Fixer les subventions aux clubs sportifs en tenant compte du nombre de jeunes en formation
- Prévoir la construction d'une véritable salle de spectacle et de théâtre dans le district (env. 400 places)
- Offrir aux clubs sportifs un appui logistique et administratif sur demande
- Créer une plate-forme internet permettant une utilisation des salles vides (pour cause de match à l'extérieur...) par les clubs le demandant

## **16. Egalité femmes / hommes**

Nous devons soutenir le principe de l'égalité "hommes-femmes" dès le plus jeune âge (mixité dans toutes les filières de formation) et dans la vie professionnelle en général.

- Développer des formes d'organisation du travail qui favorisent l'équilibre des activités professionnelles et familiales
- Favoriser l'augmentation du nombre de candidates dans les différentes élections
- Favoriser l'augmentation du nombre de femmes dans les instances du parti, y compris pour les postes importants